



Préavis au Conseil communal

Zone industrielle En Budron

Construction d'un réseau d'éclairage public

Crédit demandé : CHF 625'000.- (TTC)

Municipalité

M. Jacques Marchand, Municipal Travaux et infrastructures

N°17/2020

Préavis adopté par la Municipalité le 26 octobre 2020

Table des matières

1	Préambule.....	3
2	Situation actuelle	3
2.1	Réseau routier	3
2.2	Mobilité douce	4
2.3	Transports en commun	4
3	Justification du projet.....	4
4	Plan directeur de l'éclairage public	4
5	Descriptif du projet	4
6	Financement	6
7	Conclusion.....	6

1 Préambule

Initié en 2016 par le Service de l'urbanisme et du développement durable, la création d'un plan de mobilité a été proposée par la Municipalité aux 260 entreprises actives dans la zone industrielle En Budron.

Aujourd'hui, un groupe de travail « mobilité » a été créé, composé de la Société Industrielle et Commerciale du Nord lausannois (SICNL), des entreprises du site et des autorités communales. Ce groupe a pour mission de développer ce plan de mobilité et les mesures qui lui sont liées.

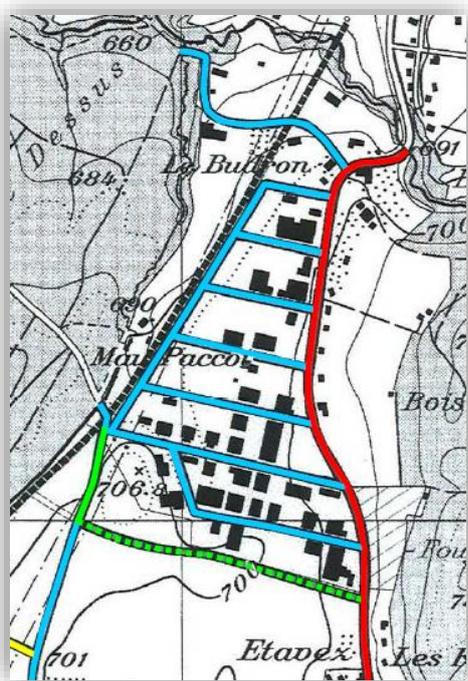
Lors des différentes rencontres ayant eu lieu depuis, différentes mesures ont été évoquées, et une des demandes fréquemment formulées par les participants concernait le manque d'éclairage public dans le secteur de Budron.

2 Situation actuelle

La zone industrielle En Budron se situe au nord de la commune, à la frontière avec la commune de Cugy. Elle se caractérise par l'hétérogénéité et le grand nombre d'entreprises et d'employés présents sur le site : les 260 sociétés de ce secteur occupent environ 2'800 personnes.

2.1 Réseau routier

Le plan directeur des circulations communal, adopté par le Conseil communal le 13 juin 1988 et approuvé par le Conseil d'Etat le 12 mai 1989, indique que les chemins de Budron A à H sont classés comme *routes de desserte A*.



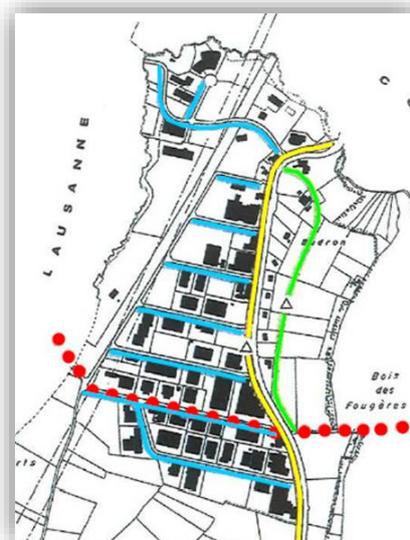
La zone industrielle de Budron est accessible soit par la route cantonale de Cugy, classée *route principale*, soit par le chemin de Longeraie, qui est également une *route de desserte A*.

ROUTES PRINCIPALES	
ROUTES COLLECTRICES	
ROUTES DE DESSERTE A	
ROUTES DE DESSERTE B	
TRONCONS A CREER	

2.2 Mobilité douce

Le plan directeur du réseau piétons, adopté par le Conseil communal le 3 mars 1997 et approuvé par le Conseil d'Etat le 28 mai 1997, précise que les chemins de Budron A à H possèdent déjà chacun un trottoir en bordure sud des chaussées. Ces trottoirs ont une largeur de 1.50 m.

-  trottoir existant
-  site propre à créer
-  mixité à créer par des aménagements
-  chemin de randonnée



Hormis un balisage signalant un itinéraire deux roues régional sur Budron B, la zone industrielle n'est pas équipée d'aménagements spécifiques pour les vélos. Toutefois, une bande cyclable permet aux deux roues d'accéder à la zone par la route de Cugy.

2.3 Transports en commun

La zone industrielle En Budron est actuellement desservie par les lignes t1 60 et 54. Deux arrêts de bus permettent aux usagers des transports publics de rejoindre ce secteur : L'arrêt *Fougères*, situé au carrefour chemin de Budron B / route de Cugy, et l'arrêt *Budron* situé entre les chemins de Budron F et de Budron G, sur la route de Cugy.

3 Justification du projet

Actuellement, seuls trois luminaires sont installés sur le chemin de Budron B. Afin d'inciter les personnes se rendant dans la zone industrielle de Budron à utiliser les transports en commun, l'éclairage des trottoirs existants permettra aux piétons de rejoindre leur lieu d'activité en toute sécurité depuis les arrêts de bus situés le long de la route de Cugy.

4 Plan directeur de l'éclairage public

Des luminaires de type LED seront installés et programmés pour un abaissement nocturne jusqu'à 30%, conformément au plan directeur de l'éclairage public accepté par le Conseil Communal le 28 septembre 2020. Cet abaissement autonome sera en fonction dès la mise en service de ces luminaires.

5 Descriptif du projet

Les luminaires proposés sont les modèles Zelda de couleur gris anthracite posés sur des mâts de 8.00 m avec des crosses de 1.00 m simple, et distants de 40 m les uns des autres. Déjà utilisés à Lausanne, ils donnent satisfaction tant au niveau de leur efficacité que de leur praticité.



Depuis une dizaine d'années, le Service des travaux profite d'interventions réalisées par les services industriels et par Swisscom pour poser des tubes de réserve en fond de fouille. Ainsi, certains tronçons de chemin de Budron A à H sont déjà équipés de tubes permettant d'alimenter des luminaires. A d'autres endroits, des tubes vides appartenant aux services électriques sont mis à disposition de l'éclairage public. Finalement, un peu moins de 900 m de fouille sont nécessaires pour équiper les 2.3 km de trottoirs existants dans la zone de Budron.

Dans tout ce secteur, les passages piétons aux carrefours avec la route de Cugy sont également éclairés selon les normes en vigueur.

Ci-dessous, un résumé succinct des travaux nécessaires :

Budron A

- Sondage au carrefour Budron A / route de Cugy
- Fouille d'environ 120 m en amont, tube communal de 335 m existant en aval
- Pose d'une armoire électrique au carrefour Budron A / Budron B
- Pose de 13 luminaires

Budron B

- Sondage au carrefour Budron B / route de Cugy
- Tube SIL de 445 m existant sur toute la longueur du chemin
- Dépose des 3 luminaires existants et pose de 13 luminaires

Budron C

- Sondage au carrefour Budron C / route de Cugy
- Tube communal d'environ 200 m existant en amont, fouille de 135 m en aval
- Pose de 10 luminaires

Budron D

- Sondage au carrefour Budron D / route de Cugy
- Fouille d'environ 255 m sur toute la longueur du chemin
- Pose d'une armoire électrique au carrefour Budron D / route de Cugy
- Pose de 8 luminaires

Budron E

- Sondage au carrefour Budron E / route de Cugy
- Tube SIL de 125 m existant en amont, fouille de 75 m en aval
- Pose de 7 luminaires

Budron F

- Sondage au carrefour Budron F / route de Cugy
- Fouille d'environ 155 m sur toute la longueur du chemin
- Pose de 6 luminaires

Budron G

- Sondage au carrefour Budron G / route de Cugy
- Fouille d'environ 135 m sur toute la longueur du chemin
- Pose d'une armoire électrique au carrefour Budron G / route de Cugy
- Pose de 5 luminaires

Budron H

- Sondage au carrefour Budron H / route de Cugy
- Tube SIL de 160 m existant en amont, tube communal d'environ 200 m existant en aval
- Pose de 11 luminaires

6 Financement

Le plan des investissements adopté par la Municipalité en juillet 2020 prévoit un montant total de CHF 625'000.- pour ce projet en 2021.

Un devis estimatif a été établi sur la base des soumissions rentrées. Les montants des travaux TVA comprise s'articulent ainsi :

Installation de chantier	CHF	25'000.-
Travaux routiers	CHF	102'500.-
Réseaux enterrés	CHF	215'000.-
Fourniture luminaires	CHF	160'000.-
Installation luminaires (par SEL)	CHF	65'000.-
Divers et imprévus, env. 5 %	CHF	57'500.-
Montant total des travaux routiers TVA comprise	CHF	625'000.-

On relève que l'établissement du projet et la direction des travaux sont assurés par le Service des travaux et infrastructures communal, en collaboration avec le Service de l'éclairage public lausannois. Aucun montant d'honoraires d'ingénieur civil n'est donc pris en compte dans l'établissement du devis.

7 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis N°17/2020 de la Municipalité du 26 octobre 2020 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de construction d'un réseau d'éclairage public dans la zone industrielle En Budron ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 625'000.- (TTC) relatif aux travaux de génie civil et d'éclairage public. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires / ouvrages de génie civil » (230.3311). Cet amortissement sera donc porté au budget.

Au nom de la Municipalité


Le syndic
Jean-Pierre Sueur




Le secrétaire
Sébastien Varrin

Annexe : Plan de situation